

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 27 SEPTEMBRE

LA LETTRE DU COMTE DE PARIS

Nul n'avait jamais pu douter que M<sup>r</sup> le Comte de Paris eût, au plus éminent degré, le sentiment et de ses droits et de ses devoirs de chef du parti royaliste. La lettre qu'il vient d'adresser à M. Bocher ne peut qu'accentuer cette conviction.

M<sup>r</sup> le Comte de Paris explique, en effet, dans les termes les plus nets, les raisons de la tactique qu'il a adoptée lors de la dernière campagne électorale.

Le 28 août 1888, dans le manifeste qu'il datait de Sheen-House, M<sup>r</sup> le Comte de Paris écrivait :

« Partisans de la Monarchie que la cause dont je suis le représentant a rassemblés autour de moi, donnez l'exemple de la corde et du patriotisme. Là où vous avez des candidats, soutenez-les énergiquement. Ailleurs, inspirez-vous des nécessités de la lutte et ne traitez pas en ennemis ceux qui combattent les mêmes adversaires que vous. »

C'était nettement indiquer les bases de l'alliance, purement et uniquement électorale, conclue avec le groupe des électeurs que le dégoût du régime actuel groupait derrière le général Boulanger.

Ces conditions furent maintenues et respectées. Là où les candidats conservateurs avaient de sérieuses chances de succès, ils se présentèrent et furent appuyés à l'exclusion de tous autres. Là seulement où le succès immédiat paraissait impossible, les royalistes furent engagés à « s'inspirer des nécessités de la lutte » et à « ne pas traiter en ennemis » ceux qui avaient « les mêmes adversaires qu'eux ».

Il n'y avait là rien que l'exercice du droit incontestable d'un chef de parti résolu à ne rien négliger pour préparer le triomphe de la Monarchie.

Au mois d'avril 1888, la *Correspondance nationale* était autorisée à publier les paroles que Monseigneur le Comte de Paris venait d'adresser à quelques-uns des hommes politiques qui étaient allés l'entretenir de la situation au sujet de la révision de la Constitution. Le Prince avait dit :

« Tous les conservateurs doivent demander la révision non à des Assemblées divisées, mais au pays lui-même loyalement consulté. »

Dans le manifeste du 28 août 1888, le Prince s'exprimait en ces termes :

« Une révision nouvelle rendra la parole à la nation et préparera ainsi l'avènement d'un régime qui rétablisse la paix religieuse, qui apporte à nos institutions la stabilité, à notre société démocratique le calme dans l'exercice de la liberté. »

Enfin, dans sa lettre à M. Bocher, M<sup>r</sup> le Comte de Paris écrit :

« J'ai voulu que la parole fût rendue au pays. Je n'ai jamais poursuivi d'autre fin et je n'ai jamais rien attendu que de la France. »

Pour rendre à la France sa liberté, pour lui permettre de se prononcer en faveur de la seule solution possible à la crise qu'elle traverse depuis de longues années, le chef du parti royaliste a le droit et le devoir de suivre la tactique qui lui paraît la plus efficace et la plus sûre

Frappé par une loi d'exception, proscrit par la République, il a le droit de ramasser pour la combattre les armes qu'elle lui fournit.

A la bataille livrée l'an dernier, d'autres succéderont. Il faut s'y préparer, et, pour que la lutte soit fructueuse, il est indispensable que l'union se maintienne et se fortifie encore s'il est possible entre les défenseurs d'une même cause. C'est cette nécessité que rappelle à la fin de sa lettre M<sup>r</sup> le Comte de Paris, lorsqu'il demande à ses amis de « ne pas s'attarder à des récriminations sur le passé » et d'affirmer hautement leur foi dans le principe monarchique. Qu'ils aient confiance en eux-mêmes, en leur cause et en Dieu, et la France, en leur accordant sa confiance, saura se dégager des liens dans lesquels on l'enserme et retrouver sa prospérité en adoptant ce régime monarchique qui « fera appel au dévouement » de chacun pour travailler, avec l'aide de Dieu, au relèvement de la Patrie.

ERNEST BAUDOIN.

Le Manifeste de Monsieur le Comte de Paris, dit l'*Autorité*, a le don d'exaspérer Messieurs les républicains. Ce n'est partout chez eux que des cris de rage et des hurlements. Donc, le Manifeste a porté juste.

La *Lanterne* parle de cynisme, de déshonorantes compromissions, et affecte de voir dans l'acte royal un accès de décès.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que, pour les républicains, à chaque manifeste du chef de la Maison de France, la Monarchie s'effondre. Voilà bien des fois que les républicains constatent cet « effondrement ». Seulement, ce qui ne s'effondre jamais, ce sont leurs inquiétudes, c'est leur rage, c'est surtout leur frayeur.

Le *Siècle* a pour lui sa naïveté. Feignant de considérer la lettre du prince comme une indignité, il tente de prendre les royalistes par les sentiments. Mais cette lettre n'est précisément que l'expression des opinions des royalistes. Ce que le prince dit avec son autorité légitime, tous les royalistes l'ont pensé. Aux persécutions, aux vexations, aux violences, aux infamies des républicains, les royalistes ont opposé les armes qui étaient en leur pouvoir. Les républicains ont déclaré la guerre aux monarchistes ; eh bien ! ceux-ci ont accepté le combat. On a fait voir, au moins, à des adversaires sans loyauté et sans pudeur, qu'on ne se laisserait pas égorger sans lutter.

Le *Radical* se joint naturellement aux hurleurs, et M. Reinach distille sa plus lourde rhétorique, dans un article dont on appréciera l'ineffable ridicule.

D'ailleurs, les républicains ne montrent ici que de fausses colères. Ils savent parfaitement à quoi s'en tenir sur les coalitions. Qu'ils le demandent plutôt à M. Ferry qui, en 1869, allait, en compagnie de Gambetta, à Twickenham s'entendre avec les princes pour battre en brèche l'Empire. Cette coalition, qui était toute naturelle en 1869, ne l'est plus en 1890.

En 1869, les républicains soutenaient les candidatures royalistes ; ils patronaient Berryer, qui siégeait à côté d'eux au Corps législatif, mais ils ne trouvaient pas cette alliance

monstrueuse. Et c'est précisément parce qu'ils savent combien ces coalitions sont habiles et dangereuses, qu'ils avaient si peur du boulangisme. Cette alliance n'entamait, d'ailleurs, en rien les droits du pays ; donc, elle ne compromettait personne, elle ne déshonorait ni les boulangistes, ni les monarchistes.

Nos adversaires savent, d'ailleurs, tout cela. Et justement, ce dont ils craignent, c'est de penser que demain on recommencerait encore, parce que les conservateurs, en présence de la vie que leur fait un gouvernement odieux, un gouvernement de combat, montrent qu'ils sont décidés à se défendre. Et comme ils ont, en somme, derrière eux trois millions d'électeurs, il faut bien ne pas les considérer comme une quantité négligeable.

M. ROUVIER ET LES IMPOTS

Le conseil des ministres prend toujours soin de faire publier le compte rendu de ses séances, et le bon public de s'écrier : Voyez comme sous la République tout se passe au grand jour ! Quelle simplicité ! Quelle loyauté ! La maison du gouvernement est comme celle du sage, une maison de verre dans laquelle chacun peut à volonté jeter un regard curieux.

Il faut pourtant rabattre un peu de cette simplicité antique. Les ministres font bien, chaque fois qu'ils se réunissent, une communication à la presse officieuse chargée de la transmettre au pays, mais, en gens prudents et réservés, ils ne disent que ce qui leur convient de perdre.

C'est ainsi que M. Rouvier, dans la dernière réunion du conseil, a confié à ses collègues les soucis que lui inspire le budget, sans que rien en ait transpiré, si ce n'est par des indiscretions.

Le ministre des finances est, paraît-il, plus embarrassé qu'il n'a voulu le paraître à la Chambre, pour combler le trou qu'a fait dans sa caisse le dégrèvement des propriétés non bâties.

Notre budget ne vit plus que d'expédients. Nous arrivons tout doucement à la crise suprême dont on ne peut plus retarder l'événement que par des moyens factices.

Le fameux équilibre n'existe que sur le papier, et pour faire face aux besoins toujours croissants du gouvernement, il faut s'ingénier chaque jour à inventer de nouvelles ressources. Pour cela, il n'y a pas deux moyens, il n'y en a qu'un seul, créer des impôts.

Nous sommes bien loin déjà de la fameuse devise : ni impôt nouveau, ni emprunt.

Il faut donc à tout prix un emprunt, et comme cet emprunt est déjà tout entier employé, il faut de toute nécessité des impôts pour en assurer les intérêts.

Pour le moment, ce sont les impôts que l'on cherche. M. Rouvier, qui est homme d'imagination, ne se trouve pas embarrassé pour si peu.

Les contributions indirectes étant celles dont on sent le moins la pesanteur parce qu'elles se perçoivent d'une façon dissimulée, c'est à elle que le ministre a l'intention de recourir d'abord.

Le bon peuple, qui paie déjà de si lourdes

taxes pour les liquides empoisonnés qu'on lui vend en guise d'alcool, ne s'apercevra pas d'une falsification plus importante encore que fera subir à ce produit le commerce de détail. Il s'empoisonnera un peu plus vite et voilà tout. Quant aux détaillants qui ne peuvent augmenter le prix des produits, ils sont bien forcés de les sophistiquer, sous peine de supporter seuls la charge de l'impôt nouveau que M. Rouvier a résolu d'appliquer aux alcools.

Et l'on vient, chaque jour, nous dire que le gouvernement de la République veille avec un soin jaloux aux intérêts des contribuables, que ses ministres répartissent les impôts avec justice et mesure, sur toutes les industries et tous les produits, alors qu'ils n'ont d'autre but en dégageant les uns de surcharger les autres, au hasard et sans aucun contrôle.

O République de Rouvier, gouvernement idéal !

M. le Comte de Paris restera un mois environ en Amérique.

Sa visite conservera, comme il l'a déclaré dès le premier jour, un caractère purement privé ; il évitera avec soin tout ce qui peut toucher aux choses de la politique.

Le prince écrivait le mois dernier à ses compagnons de l'armée du Potomac qui l'invitaient à un banquet :

« Je désire qu'il soit entendu que je ne viens pas dans un but politique. Je déclinerai de rien dire au sujet des affaires de France. Je ne répondrai à aucune question sur ce sujet et je demande qu'il ne soit point abordé devant moi. »

« Je viens, comme ancien soldat de l'armée du Potomac, voir nos champs de bataille, voir ce que font mes vieux amis. »

« Ayant vécu aux Etats-Unis les heures les plus sombres de leur histoire, ce sera un plaisir pour moi d'être témoin de leur prospérité et de leur bonheur actuels. »

Le banquet des anciens compagnons de l'armée du Potomac aura lieu le 20 octobre.

M. MERMEIX

Dans son duel avec M. Dumontel, le lundi 15 septembre, M. Mermeix reçut un coup d'épée au tiers inférieur du sternum, qui fit une blessure de cinq centimètres de longueur ; la pointe de l'épée était sortie un peu au-dessous et en dedans du mamelon gauche, à deux centimètres du cœur.

Le soir même de cette rencontre, M. Mermeix, commettant une grave imprudence, alla corriger ses épreuves des « Coulisses », au *Figaro*.

Le lendemain il dut garder la chambre, pris par une fièvre assez légère.

Depuis lors, M. Mermeix n'a pu se remettre et, hier soir, le bruit courait que son état s'était subitement et rapidement aggravé, et que le médecin qui le soigne ne pouvait se prononcer encore sur le caractère et la gravité de la maladie.

CHEZ M. BOULANGER

Nous lisons dans l'*Eclair* :  
Dans la lettre qu'il a adressée avant son départ à M. Bocher, lettre que l'*Eclair* a repro-

dite dans son précédent numéro, M. le Comte de Paris avouait s'être servi du boulangisme et de son chef comme un instrument de destruction contre la République.

Il nous a semblé curieux d'ajouter à l'appréciation de nos confrères celle du principal intéressé, le général Boulanger.

Notre correspondant particulier de Jersey, que nous avons chargé de se renseigner à ce sujet, a été reçu hier par le général, qui lui a fait les déclarations suivantes :

« — La publication de la lettre-manifeste du Comte de Paris, a dit le général, ne m'étonne nullement, mais, produite en ce moment, elle me prouve une fois de plus la bizarre coalition formée entre les monarchistes et certains républicains farouches qui étaient encore mes amis, il y a peu de temps.

» Cette déclaration m'oblige de mon côté à maintenir plus énergiquement que jamais, qu'à aucune époque et dans aucune occasion, il ait jamais été question entre les monarchistes et moi du rétablissement d'une monarchie quelconque.

» Que le Comte de Paris ait désiré le renversement de la République, cela est logique, mais permettez-moi de vous faire observer qu'il est non moins logique que moi je n'aie cherché qu'une chose, le maintien de la République et son affermissement avec et par le programme que j'ai adopté. Voilà tout ce que j'ai à dire et je ne vous demande qu'une chose : si vous reproduisez ma déclaration, reproduisez-la textuellement. »

C'est ce que nous avons fait.

## INONDATIONS

Privas, 25 septembre.

A Saint-Martin-d'Ardèche, dans l'espace d'une heure, en pleine nuit, les eaux atteignaient le second étage des maisons, les habitants se réfugiaient sur les toits attendant du secours.

La ferme de M. Gasparin a éprouvé des pertes sérieuses. Les récoltes pendantes ou sur pied sont perdues, les digues sont emportées. La route nationale est creusée en plusieurs endroits et la ligne du chemin de fer a plus de vingt mille mètres cubes de remblais emportés. A Vals, on peut mesurer l'étendue des ravages de l'inondation. C'est un véritable désastre pour quelques communes.

Plusieurs maisons du Pont-d'Aubenas ont disparu et toutes les portes des magasins ont été enfoncées. Aux Ollières, la dernière pile du vieux pont a été emportée. Entre Beauchastel et Charmes on a constaté l'affaissement du pont du Turzon, sur la route nationale 86. A Beauchastel les digues sont rompues en deux endroits, et cette belle plaine, garnie de jardins et de vignes non vendangées, est complètement submergée.

16 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## MOEURS MARITIMES

# FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

Sur une table s'étalait, tout ouvert, le panier à ouvrage de Jeanne. M. de Buheil, hébété par le coup reçu, n'y prit point garde d'abord. Bientôt, pourtant, ses regards errèrent de droite à gauche. Ils rencontrèrent le cher objet tout plein de souvenirs déchirants. Par une sorte de convulsion de la volonté, le vieillard s'arracha au siège sur lequel il était assis, et alla prendre le petit panier doublé de laine bleue.

Cette vue, cet atouchement, le relend des parfums préférés par la jeune fille, amenèrent instantanément une crise favorable. M. de Buheil laissa retomber le panier sur la table, et, se voyant le visage de ses deux mains, il pleura abondamment.

De temps à autre, M<sup>me</sup> Berthiaux s'échappait du salon pour laisser un libre cours à ses

La route du Pied-de-Bœuf aux Deux-Aigues est coupée en cinq endroits. Le pont du Gua a été enlevé. La route de Loubaresse à Valgorge est coupée en vingt endroits. A Labeaume, le cadavre d'un enfant a été retiré de l'eau. Au village de Bouis, près Thuyets, cinq maisons ont été emportées par la Fare, affluent de l'Ardèche. Près de Niegles, toute une famille, père, mère, six enfants, habitant une maison sur les bords de l'Ardèche, ont été noyés ainsi que deux amis qui se trouvaient chez eux en visite.

A Saint-Symphorien-de-Mahun, canton de Satillieu, une maison s'est écroulée. Trois victimes ont été retirées six heures après de dessous les décombres. Les usines emportées sur les bords de la Cance vont priver de travail trois mille ouvriers.

Le nombre des morts dépasserait trente à cette heure.

## CYCLONE EN ALGÉRIE

Alger, 26 septembre.

A Philippeville, un violent cyclone s'est abattu hier soir sur la ville. Plusieurs toitures ont été enlevées : une maison rue Sphinx s'est écroulée.

A Boghari, la pluie tombe depuis trois jours. Les fabriques de chaux et de tuiles, appartenant aux frères Dononech, ont été détruites en partie.

## NOUVELLES MILITAIRES

Le XIX<sup>e</sup> Siècle dit qu'à la suite d'une enquête ordonnée par M. de Freycinet sur certains faits graves survenus à Saint-Cyr à l'occasion de dissensions entre deux promotions, six jeunes Saint-Cyriens ont été renvoyés à titre disciplinaire dans l'infanterie de marine.

### LA POUDRE SANS FUMÉE ET LES UNIFORMES

Au printemps dernier, à la suite d'une manœuvre à laquelle la garnison de Paris avait pris part à Champigny, on s'était demandé si l'emploi des poudres sans fumée n'allait pas entraîner de notables changements dans les uniformes de nos troupes.

Les manœuvres d'automne n'ont pas confirmé les prévisions relatives à l'extrême visibilité de la couleur rouge. En réalité, ce sont les reflets métalliques produits par les casques et les sabres qui seuls sont de nature à servir de dangereuse indication à l'ennemi.

Le ministre de la guerre va saisir les comités techniques de propositions tendant à bronzer le casque des dragons et le fourreau des sabres des officiers et de la troupe.

### L'INSTRUCTION DANS L'ARMÉE

Le ministre de l'instruction publique vient de signaler aux recteurs d'Académie un défaut

de concordance existant entre les statistiques dressées par son département et celle établies par le ministère de la guerre.

Tous les hommes appartenant à la classe 1889 avaient été notés comme sachant lire et écrire, tous ayant été soumis aux lois sur l'instruction obligatoire. Or, un grand nombre de conscrits, dont l'instruction est à peu près nulle, vont être, au contraire, astreints à suivre les cours des écoles régimentaires.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### Ecole d'application de cavalerie de Saumur

Sous-Lieutenants Officiers Élèves

#### Liste officielle

Des Sous-Lieutenants officiers élèves de Saint-Cyr appelés à suivre les cours de l'Ecole d'application de cavalerie en 1890-1891.

MM.	MM.
Janet.	D'Ozouville.
De Lagarde.	Lavergnolle.
De Saint-Pèreuse.	De Tilière.
Dutech.	De Brémont.
Parmentier.	Dommanget.
Mareau (Raymond).	Paris.
Noizet.	De la Besse.
Müller.	De Ricamont.
Des Vallières.	De la Vergne.
Des Marands.	De Chalain.
De Gourden.	Soulé.
De Marolles.	Demonchy.
De Guillebon.	Legendre (Elysée).
Delafon.	Buissot.
De Cools.	De Bonnefoy.
Poucin.	De Brignac.
Des Courtis.	De Plœuc.
De Rosny.	De Barbançois.
Devanlay.	De Breuille.
Berge.	De Champsavin.
Aubert.	Blavier.
Des Chaux.	Cabarrus.
Segerand.	Constantin.
De la Hitte.	Brice.
Meyssonier.	De Montlivault.
De Léluse.	De Monval.
De Ganay.	Dupuy.
De Lesseux.	Blin.
Boullaire.	De Bridieu.
Chanoine.	De Montaigu.
La Salle.	Thomas (Joseph).
Legendre (Onésime).	Le Masson.
De Fournas.	Blachère.
Huyot.	De Bournazel.
Zentz.	De Lustrac.
D'Huart.	De Monlauzan.
Des Forts.	De Ravinel.
Babinet.	Haas.
De Magy.	De Prévoisin.
De Petigny.	Gasser.

(Cette liste rectifie celle publiée prématurément à la fin du mois d'août dernier.)

### CRUE DE LA LOIRE

La baisse n'a pas été de longue durée. Une recrudescence se manifeste en Loire. Aujourd'hui, au pont Cessart, il y a 4 m. 30. De nouvelles crues sont annoncées.

LA MARÉE DU 29 SEPTEMBRE

La plus forte marée de l'année 1890 sera celle du 29 septembre, qui suit la pleine lune du 28.

Le coefficient de cette marée est de 1,42. Il suffit, pour obtenir la hauteur de cette grande marée dans chaque port, de multiplier ce coefficient par l'« unité de hauteur » qui convient à ce port, c'est-à-dire par la quantité dont la mer s'élève ou s'abaisse relativement au niveau moyen qui aurait lieu si la lune et le soleil n'exerçaient aucune attraction sur la mer.

Ainsi, à Granville, qui est celui de nos ports dont l'unité de hauteur est la plus considérable, — 6 m. 44, — la hauteur de la mer au-dessus du niveau moyen pendant la grande marée du 29 septembre sera de 6 m. 84. A Saint-Malo, la hauteur de la mer au-dessus du niveau moyen sera de 6 m. 35 ; au Havre, 3 m. 92 ; à Dieppe, 4 m. 93 ; à Boulogne, 4 m. 43.

L'intensité du mascaret étant proportionnelle au coefficient de la marée, le 29 septembre se produira également le plus fort mascaret de l'année.

### PRONOSTICS

D'après M. Stablein, directeur de l'Observatoire de Corbières, les inondations vont devenir générales.

Voici en quels termes M. Stablein formule ses pronostics :

« Nous sommes dans une aire atmosphérique telle qu'il est à craindre que les pluies ne gagnent de plus en plus notre Midi, vers le Sud-Est et le Sud-Ouest, et ne finissent par causer des crues d'eau sur une grande étendue où les courants pluvieux tendent de plus en plus à se localiser. Ces phénomènes atmosphériques sont très probables et les inondations ont chance de survenir dans l'Aude, les Pyrénées, puis remonter vers la Garonne et la Loire. Ce ne sont encore que des probabilités, mais les bases sur lesquelles elles reposent font craindre qu'elles ne se changent en certitudes.

» Jusqu'aux premiers jours d'octobre, les chutes d'eau seront fréquentes, mais c'est entre les 24 et 26, 28 et 30 septembre, et dans les premiers jours d'octobre que les plus grands courants pluvieux viendront aborder nos littoraux pour s'étendre dans l'intérieur des terres. »

### SURVEILLANCE DES ÉTALONS

Le préfet de Maine-et-Loire publie un arrêté concernant la surveillance des étalons. Nous en détachons les principaux articles :

Tout propriétaire d'étalon ayant l'intention de l'employer à la monte des juments appartenant à d'autres qu'à lui-même, est tenu d'en faire la déclaration à la préfecture ou à la

larmes. Quand elle souriait, les jeunes filles seules s'apercevaient qu'elle avait pleuré. M. de Buheil demeurait plongé dans sa torpeur. Et même, cet état d'hébété devenait inquiétant. Les femmes redoutaient un second malheur, il fallait à tout prix le conjurer.

Mais, que faire, qu'essayer pour cela ?

Tout à coup, de l'antichambre une clameur s'élève. M<sup>me</sup> Berthiaux tend l'oreille. On dirait des voix joyeuses, des rires, un débordement d'allégresses. Antoinette et Léonie s'élancent vers la porte.

Mais, déjà, celle-ci s'est ouverte.

Une servante entre brusquement, la face rouge, les mains levées.

— Madame... Mesdemoiselles...

Et elle s'arrête, essouffée, n'en pouvant plus.

M<sup>me</sup> Berthiaux écarte les jeunes filles ; elle court à la femme de chambre.

— Voyons, Elisa, qu'est-ce que c'est ?

— Oh ! madame ! mademoiselle Jeanne !

M<sup>me</sup> Berthiaux pâlit.

— Jeanne ! c'est le corps que l'on rapporte, sans doute ?...

Elle fait un signe pour imposer silence à la bonne.

— Chut ! malheureuse enfant ! Taisez-vous.

Et, du doigt, elle désigne M. de Buheil, qui a brusquement tendu l'oreille.

— Mais non, madame, continue l'écervelée, mais non ! mademoiselle est vivante ; elle est là ! Elle monte la côte ?

Un cri retentit.

— Vivante ! ma fille !

Le banquier s'est redressé. Pâle, les yeux hagards, il s'avance à son tour vers le groupe. Les jeunes filles courent après lui pour le soutenir. Il les remercie en souriant.

— Mes chères petites, si j'avais dû mourir, je serais déjà mort. Mais, vous le voyez, grâce à Dieu ! je n'ai pas envie de mourir... Mais... où est-elle, Jeanne ?

Au même instant, la paysanne improvisée s'élançait dans le salon avec un joyeux éclat de rire.

— Père.

Et pendant quelques secondes, ce n'est plus qu'un bruit de pleurs versés, de baisers follement prodigués par le vieillard sur le front, sur les joues, sur les cheveux de sa fille, et jusque sur ce casque de dentelles qui la coiffe si admirablement.

Puis, c'est le tour de M<sup>me</sup> Berthiaux et des

deux jeunes filles.

Les exclamations se croisent, se coupent. L'une n'attend pas l'autre.

— Vivante ! vivante ! — ah ! folle ! va ! — Méchante ! — Si tu savais !

— Oh ! comme tu es jolie ! Qu'est-ce qui t'est donc arrivé ?

Jeanne ne peut répondre à tous. Elle va de l'une à l'autre, elle prodigue les caresses et les baisers. Mais c'est toujours à son père qu'elle revient. Elle l'étreint, elle l'entoure de ses bras : « Mon petit père ! mon bon père ! mon père chéri ! Est-ce que tu me pardonne, dis ? »

Le pauvre homme pleure, il bégaye :

— Te pardonner ! mais tu comprends bien que je n'ai pas la force de me fâcher. Allons, embrasse-moi ! Encore une fois ! encore ! encore !

Léonie, dont les yeux rougis rient déjà, interroge.

— Oh ! comme c'est joli, ce costume ! Où l'as-tu pris, Jeannette ? Comme ça te va bien ! j'en voudrais un pareil !

Enfin, le calme s'établit.

Le père entraîne sa fille au milieu du salon, et, pressé de savoir :

— Voyons ! que t'est-il arrivé ? D'où viens-

sous-préfecture de son arrondissement, du 24 septembre courant au 18 octobre prochain.

A cet effet, des formulaires de déclaration sont déposés à la préfecture et aux sous-préfectures, et seront envoyés sur leur demande aux intéressés.

L'itinéraire de la commission chargée d'examiner l'état sanitaire des étalons, au point de vue du cornage et de la fluxion périodique, est fixée comme suit pour le département de Maine-et-Loire :

Cholet, le 20 octobre 1890, à 1 heure, sur le Champ-de-Foire.

Saumur, le 21 octobre 1890, à midi, à la station des étalons.

Baugé, le 22 octobre 1890, à 1 heure, sur le Champ-de-Foire.

Angers, le 23 octobre 1890, à midi, au Dépôt d'étalons.

Segré, les 24 et 25 octobre 1890, à 9 h. 1/2, à la station des étalons.

Les possesseurs d'étalons qui ont à soumettre ces animaux à la visite de la Commission, devront être exactement rendus aux lieux et heures ci-dessus indiqués.

**ANGERS. — Grande fête place du Champ-de-Mars.** — Comme nous l'avons annoncé dans nos précédents numéros, la grande fête qui doit avoir lieu, demain dimanche 28 septembre, sur la place du Champ-de-Mars, promet d'être des plus brillantes. En effet, rien, absolument rien, n'a été négligé par la direction de cette magnifique fête, afin d'en rehausser l'éclat : courses de vélocipèdes, courses à pied et courses en sacs, courses aux ânes, mais de cocagne, jeux de la cruche, etc., etc. Pendant toute la durée de la fête, intermédiaires musicaux par la vaillante fanfare de la Doutré, sous l'habile direction de M. Lucé.

Le 15<sup>e</sup> Congrès des Jurisconsultes catholiques va se tenir à Angers les mardi, mercredi et jeudi, 7, 8 et 9 octobre prochain, sous la présidence de M. Lucien Brun, sénateur.

L'assemblée se tiendra dans les bâtiments des Facultés catholiques.

**LES PONTS-DE-CÉ.** — La jeune fille dont on a retiré le cadavre de la Loire, aux Ponts-de-Cé, mercredi matin, a été reconquise dans la journée même par un Angevin de passage en cette commune.

Elle se nomme Berthe F..., exerçait la profession de modiste et habitait Angers rue Valdemaine.

On attribue ce suicide à un affaiblissement des facultés intellectuelles.

#### FAUX MONNAYEUR

Un garçon de café, nommé François Benis, né au Mesnil (Maine-et-Loire) et âgé de 23 ans, a été arrêté mercredi matin par deux inspecteurs de la Sûreté, au n° 59 du boulevard Saint-Michel, à Paris, au moment où il émettait des pièces fausses de 20 fr.

Fouillé, au commissariat de police, il a été trouvé porteur de plusieurs de ces pièces.

La perquisition faite à son domicile par M. Goron, chef de la Sûreté, a amené la découverte de tout un attirail de faux-monnayeurs, des moules, des produits chimiques, etc.

Cet individu a été écroué au Dépôt.

La Société des Chantiers de la Loire vient de recevoir la commande d'un yacht de plaisance à grande vitesse pour le compte du grand-duc Alexis, frère du Czar et grand amiral de la flotte russe.

#### LA SARDINE EMPOISONNÉE

Hier nous annoncions qu'une dame de Pornic avait été victime d'un empoisonnement occasionné par la sardine.

M. le docteur Jacquier a reconnu que la sardine, cause de l'accident, avait absorbé de la rogue contenant des principes vénéneux à une forte dose.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on vend et qu'on emploie de la rogue falsifiée et contenant du poison.

On se souvient que la disparition presque complète de la sardine sur nos côtes pendant deux ou trois ans a été surtout attribuée à l'emploi d'une rogue de ce genre.

Est-ce que cela va recommencer ? et n'est-il point de moyen pour réprimer un si coupable abus qui peut non-seulement ruiner le commerce d'une région tout entière, mais encore causer la mort d'un plus ou moins grand nombre de personnes ? (*Espérance du Peuple.*)

#### CONCURRENCE DÉLOYALE

Le tribunal de commerce de Brest vient de juger un procès en concurrence déloyale, qui a un grand intérêt pour tous les commerçants. Voici de quoi il s'agit :

Il y a quelques semaines, s'installait dans un magasin de la rue Traverse un négociant en confection. Dès son arrivée à Brest, il répandait à profusion des prospectus dans lesquels il était dit que les administrateurs des grands magasins de confections pour hommes et enfants, situés 9, rue de Rivoli, à Paris, avaient décidé une vaste liquidation après réalisation de bail, et ils annonçaient une grande vente forcée obligatoire. Enfin, ils ajoutaient que pour les affaires en soldes, par lots ou gros, il fallait s'adresser au directeur des magasins, 9, rue de Rivoli.

Cinq commerçants en confections de Brest, MM. Jacob, Weill, Quettier, Livenais et Cagnan, se sont émus de la distribution de ce prospectus. Ils chargèrent un de leurs correspondants de Paris de se rendre 9, rue de Rivoli, pour constater si, oui ou non, il existait

bien à cette adresse de vastes magasins de confections. Là, on leur apprit qu'une maison très modeste s'était installée là et y avait fait le commerce des confections, pendant quelques mois, mais qu'à la suite d'une entente avec le propriétaire, le bail avait été résilié.

Une fois munis de ces renseignements, ils se décidèrent à assigner le déballeur de la rue Traverse en concurrence déloyale et à lui réclamer des dommages et intérêts devant le tribunal de commerce.

A l'audience, le défendeur a produit des pièces établissant, d'une manière certaine, que la maison de la rue de Rivoli avait bien existé, ce qui, du reste, n'était pas contesté. Il a soumis au tribunal l'acte de résiliation de bail. Enfin, il a soutenu que les marchandises vendues provenaient bien d'une liquidation.

Les demandeurs ont riposté en offrant de faire la preuve que lesdites marchandises ne provenaient pas d'une liquidation. Le tribunal s'est rangé à leur avis et il a condamné le déballeur à payer 20 fr. de dommages-intérêts à chacun des commerçants qui l'avaient assigné. De plus, il lui a fait défense de continuer à employer la publicité qui a fait l'objet du procès, sous peine de se voir condamner à de nouveaux dommages-intérêts à fixer par expert. Enfin, il a ordonné l'insertion du présent jugement dans les trois journaux de Brest.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 septembre 1890.

Nous signalons aujourd'hui une légère réaction produite par l'élévation du taux de l'escompte à la Reichsbank de Berlin. Le 3 0/0 fait 95.25 ; le 4 1/2 0/0, 406.30.

Les valeurs de crédit suivent le mouvement. Le Crédit Foncier à 4,310, la Banque de Paris à 871, la Banque d'Escompte à 530, le Crédit Lyonnais à 777 et le Crédit Mobilier à 450 ; la Société Générale à 510 et celle des Dépôts et Comptes Courants à 600.

La mine de la Silver Gance dont les actions de 25 fr. au porteur, entièrement libérées, vont être offertes à l'épargne française, est située au cœur du célèbre district minier de la « Montagne d'Argent ». Le président de la chambre de commerce de Port-Arthur, s'adressant aux membres de la chambre, disait : « l'argent natif noir que l'on trouve ici ne peut être surpassé dans aucune partie du monde. On peut se procurer des actions à la Banque de l'Ouest à Paris, qui a des titres en dépôt.

La Société anonyme universelle des Alcools et Liqueurs purs qui met en vente, les 29 et 30 courant, 16,000 obligations 5 0/0 à 266.25 et remboursables à 300, exploite les brevets Bang et Ruffin dont elle a acquis le monopole et au moyen desquels elle seule peut fabriquer des alcools chimiquement purs et dénués de tout poison. Les sommes demandées seront exclusivement consacrées à la création d'usines, tout l'actif social est donné en garantie. Le placement ressort à 6.82 0/0 y compris la prime de remboursement en 29 ans.

Les Nord de l'Espagne sont à 370. L'obligation Porto-Rico fait 295.

Les Chemins Economiques sont fermes à 447.

lui, là-bas, dans les îles.

— Eh bien ! mon enfant, j'irai jusqu'aux îles, — et si je ne peux pas y aller, — je lui écrirai et lui demanderai une entrevue.

Enfin, à moitié consolée, Jeanne se décide à raconter son aventure.

Elle est très simple cette aventure. Si elle a couru un danger, sincèrement, elle n'en a eu qu'une très vague conscience. Elle trouve seulement qu'on l'a abandonnée trop vite, qu'on s'est bien hâté de prononcer son oraison funèbre. Si encore, avant de rentrer à Granville, ces messieurs avaient eu le bon esprit de faire le tour du Grand-Bouf, ils auraient été fixés sur son sort.

Ici, M<sup>me</sup> Berthiaux l'interrompt pour lui narrer la malheureuse équipée du cotre, échoué sur le mufle du rocher.

Jeanne se reprend à rire.

— Ha ! ha ! voilà de jolis marins ! Il avait raison, le père Yvon ! Je vais lui en dire à ce cher milord, quand je le reverrai.

— Oh ! non, répond Léonie doucement, il ne faut pas le plaisanter. Il est tout de suite reparti avec ces messieurs pour aller à la recherche. Les pauvres gens étaient désespérés.

Mais cette atténuation ne fait qu'accroître

l'hilarité de Jeanne.

— De sorte qu'en ce moment ils sont en quête de mon cadavre. Tant pis pour eux. C'est bien fait.

M. de Buheil se lève.

— Ma fille, tu m'indiques mon devoir. Il faut absolument les informer qu'ils aient à cesser leurs recherches.

Il sort et donne quelques ordres.

Pendant ce temps, la bonne nouvelle a remis sur pied M<sup>me</sup> Dumarroy. Elle aussi descend au salon pour féliciter son amie.

— Et j'espère, petite folle, que c'est le dernier souci que vous donnez à vos amis, cette fois, n'est-ce pas ?

Jeanne la remercie un peu ironiquement. Ce qu'elle regrette surtout, c'est d'avoir été la cause d'un si grand nombre de syncopes.

(A suivre.)

A la campagne :

— All' u'a pas de défaut, au moins, c'te vache ? demande un villageois.

— Aucun. Cependant, je dois vous dire qu'elle rue quand on la traite.

— Oh ! ça n'a fait rien : c'est notr' femme qui la traiera.

Un gendarme arrête, la nuit, dans un bois, une voiture conduite par un paysan.

— Holà ? crie-t-il, vous ne savez donc pas qu'il faut allumer la nuit une lanterne ?

— Si, mais cela ne servirait à rien, répond le paysan, mon cheval est aveugle !

Un de nos confrères est très nerveux, très impressionnable et il a les raseurs en exécution.

— Ce X..., disait-il l'autre jour, je le trouve décidément insupportable ; je ne puis le souffrir !

— Lui, qui cependant répète à qui veut l'entendre qu'il se jetterait à l'eau pour vous !

— Oui, mais le malheur est que je ne me noie jamais et qu'il m'ennuie toujours.

#### MARCHÉS

SABLÉ, marché du 22 septembre

Froment nouveau (l'hect.), 48 75. — Orge, 9 75. — Avoine d'été, 7 75. — Beurre, le demi-kil., 1 05. — Poulets (couple), 2 60. — Canards, 2 70. — Œufs, la douzaine, 1 fr.

LA FLÈCHE, 24 septembre

Froment, de 47 25 à 48 25 l'hect.; méteil, de 44 à 45 fr.; seigle, de 41 25 à 41 75; orge, de 41 50 à 42 fr.; avoine, de 8 75 à 9 25.

Pommes de terre, de 3 fr. à 3 50 l'hect. — Noix, de 46 50 à 47 50 l'hect.

Vaches pour la boucherie, de 65 à 70 c. le kil.; veaux pour la boucherie, de 85 à 95 c.; moutons, de 95 c. à 1 fr.; porcs gras, de 85 à 90 c.; porcs maigres, de 90 à 95 c.; porcs de lait, de 4 40 à 4 25.

Lièvres, de 4 50 à 5 fr. la pièce; lapins, de 4 25 à 2 50; perdrix, de 4 75 à 2 fr.

Poules, de 3 50 à 5 fr. la couple; poulets, de 2 50 à 4 fr.; poulets gras, de 4 50 à 6 fr.; canards, de 2 25 à 3 50; oies, de 3 50 à 4 fr. la pièce; pigeons, de 1 60 à 1 70 la couple.

Bois de chêne, de 11 fr. à 11 50 le stère; fagots, de 55 à 60 fr. le cent; racines et loupes, de 7 fr. à 7 50 le stère.

Œufs, de 1 fr. à 1 05 la douzaine; beurre, de 1 05 à 1 40 le 1/2 kil.

Foin, de 42 50 à 45 fr. les 4,100 kil.; paille, de 45 à 50 fr.

Prix du pain. — Pain mollet, 20 c. le 1/2 kil.; pain blanc, 2 fr. les 6 kil.; pain bis, 1 80.



**LE GRESHAM**  
C<sup>ie</sup> Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée à Londres en 1848  
Actif : 106 Millions 578,528 fr. 06  
ASSURANCES VIE ENTIERE, MIXTES, ATERMIÉES  
Rentes viagères, Rentes temporaires, Rentes de Voyage  
Rentes sans frais au tant de 6, 12, 15, 17, suivant l'âge  
Prospectus et Renseignements gratuits et franco.  
à Paris, dans les Immeubles de la C<sup>ie</sup>, 30, Rue de Provence  
et dans les départements chez MM. les Agents de la C<sup>ie</sup>.  
M. SOREL, 48, place Saint-Pierre.

**GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE**  
Et Alcoolat composé  
De **A. RIVAUD**  
Chimiste breveté, à SAUMUR  
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.  
Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

Bougies Arc-en-Ciel	le paquet	70
— Génie extra	—	85
— Double pression	—	95
Triple pression bougie Ardrieux (artificiellement recommandé)	—	4.40

Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Huile épurée Carcel qualité extra, le kilog., 90 c.

Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k. 430-1.95.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



**OREZZA**  
EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE  
La plus riche en fer et en acide carbonique  
SOVERAINE CONTRE :  
GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE  
et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang. — Consulter MM. les Médecins.

**FAILLITE ROUSSE**

Par jugement de défaut rendu en son audience du 26 septembre 1890, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré le sieur Rousse, maître d'hôtel à Souzay, en état de faillite ouverte provisoirement au jour du jugement.

M. E. Chapin a été nommé juge-commissaire et M. G. Doussain a été nommé syndic provisoire.

Les créanciers peuvent dès maintenant déposer leurs titres avec un bordereau sur timbre à 60 centimes entre les mains du syndic ou du greffier.

Pour extrait,  
(724) Le Greffier, COLLIN.

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAU-REPAIRE, Et de M<sup>e</sup> HURSON, notaire à Oiron (Deux-Sèvres).

**VENTE**

Aux enchères publiques, SUR BAISSE DE MISE A PRIX Au plus offrant et dernier enchérisseur En six lots De Diverses

**PARCELLES DE TERRE** Sises commune de Luché, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 26 OCTOBRE 1890, à midi, au bourg de Rigné, chez M<sup>me</sup> veuve BERTRAND, aubergiste, et par le ministère de M<sup>e</sup> HURSON, notaire à Oiron (Deux-Sèvres).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution : 1<sup>o</sup> d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le dix-sept mai mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré ; 2<sup>o</sup> d'un autre jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le trois juillet mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, homologuant un rapport dressé par M. Garsault, expert à Belleville, près Thouars, le cinq juin mil huit cent quatre-vingt-dix, et déposé au greffe dudit Tribunal, le quatorze juin, même mois ; 3<sup>o</sup> d'un autre jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le neuf août mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, abaissant les mises à prix ; Et à la requête de M. Bonneau, ancien greffier, demeurant à Saumur, rue d'Alsace, agissant au nom et comme syndic à l'union des créanciers de la faillite de M. Guibert, négociant à Saumur (Maine-et-Loire),

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> André POPIN, à Saumur, 8, rue Cendrière ; En présence ou lui dûment appelé de M. Paul Guibert, négociant, demeurant à Saumur, rue Cour-Saint-Jean, sus-nommé, failli ;

Il sera, le dimanche vingt-six octobre mil huit cent quatre-vingt-dix, à midi, et par le ministère de M<sup>e</sup> HURSON, notaire à Oiron (Deux-Sèvres), procédé à la vente aux enchères publiques, en six lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens ci-après désignés.

**Désignation**

Commune de Luché, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres).

Premier lot

Un hectare quarante-trois ares soixante-dix centiares de terre labourable, sis aux Brandes-du-Bois-Basset, désignés au plan cadastral sous partie du numéro 144, section A, joignant au nord Germain, au midi le deuxième lot ci-après, au levant le chemin.

Mise à prix..... 700 fr.

**Deuxième lot**

Un hectare quatre-vingts ares quinze centiares de terre labourable, sise aux Brandes-du-Bois-Basset, désignés au cadastre sous le numéro 144, section A, joignant au nord le premier lot ci-dessus, au midi le troisième lot et au levant un chemin.

Mise à prix..... 800 fr.

**Troisième lot.**

Un hectare quatre-vingts ares quinze centiares de terre labourable, sise aux Brandes-du-Bois-Basset, désignés au cadastre sous partie du numéro 144, section A, joignant au nord le deuxième lot ci-dessus, au midi le quatrième lot, et au levant le chemin.

Mise à prix..... 800 fr.

**Quatrième lot.**

Un hectare soixante-dix ares douze centiares de terre, partie en vigne, partie en terre labourable, sis aux Brandes, désignés au cadastre sous partie du numéro 144, section A, joignant au nord le troisième lot ci-dessus, au midi Drudon, au levant le chemin, et au couchant la ligne du chemin de fer.

Mise à prix..... 600 fr.

**Cinquième lot.**

Soixante-dix-sept ares de terre labourable, sis aux Brandes-du-Bois-Basset, désignés au cadastre sous partie du numéro 145, section A, joignant au levant Durdon, au couchant un chemin, au nord le sixième lot et au midi Boutré.

Mise à prix..... 250 fr.

**Sixième lot.**

Quatre-vingt-dix ares cinquante centiares de terre labourable, sis aux Brandes-du-Bois-Basset, désignés au cadastre sous partie du n<sup>o</sup> 145, section A, joignant au nord Germain, au midi le cinquième lot, au levant Durdon, au couchant un chemin.

Mise à prix..... 320 fr.

Total des mises à prix : 3,570 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> HURSON, notaire à Oiron, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

3<sup>o</sup> A M. BONNEAU, syndic de faillites.

Dressé par l'avoué poursuivant sous-signé. Saumur, le 27 septembre mil huit cent quatre-vingt-dix.

André POPIN.

Enregistré à Saumur, le mil huit cent quatre-vingt-dix, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

**SUIVANT ACTE** reçu par M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, le vingt-un septembre mil huit cent quatre-vingt-dix, M. et M<sup>me</sup> MONTIGNY ont cédé à M. et M<sup>me</sup> VITAL le Fonds de commerce de loueur de voitures qu'ils exploitaient à Saumur, rue du Portail-Louis, n<sup>os</sup> 19 et 21, moyennant un prix payable le cinq octobre prochain.

Les oppositions à la délivrance des fonds seront reçues par M. Vital, rue du Portail-Louis, n<sup>o</sup> 19.

**BELLE MAISON**

Avec Grand Jardin

A louer pour le 1<sup>er</sup> octobre prochain

A l'entrée du Pont-Fouchard.

S'adresser, pour la location, rue Daillé, 7, à Saumur. (695)

**MAISON A LOUER**

Rue Saint-Nicolas, 33

Pour la Saint-Jean prochaine

S'adresser à M. BOURGUIGNON.

Etude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

DE GRÉ A GRÉ

**DEUX MAISONS**

D'habitation et de rapport

Situées à Saumur, faubourg des Ponts et rue de la Visitation, n<sup>os</sup> 5 et 7.

S'adresser, pour traiter et visiter, à M. PERCHER, expert à Saumur, rue Dacier, 23, et à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire. (744)

Etude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION

Le SAMEDI 4 octobre 1890, à midi, en l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> LELIÈVRE,

**UNE MAISON**

Sise au bourg de Villebernier, appartenant à M<sup>me</sup> veuve CORDIER-BÉCHET.

Mise à prix : 2,000 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers, et à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur. (700)

**A Louer présentement**

**APPARTEMENTS**

FRAICHEMENT DÉCORÉS

Situés à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n<sup>o</sup> 27.

S'adresser à M. LEROY, à côté, n<sup>o</sup> 29. (434)

**PILULES BEECHAM**

d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'estomac, du foie et des nerfs, telles que flatuosités, ballonnement du ventre et assouplissements après le repas, échauffements, constipation, aigreurs, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation de la bile et de glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffements, insomnies, cauchemars, rhumes, catarrhes, éruptions de la peau, etc., etc.

Les PILULES BEECHAM PURIFIENT le SANG et en RÉGULARISENT le COURS.

A ce titre elles se recommandent surtout à l'USAGE des DAMES. La première dose soulage en quelques heures sans qu'il soit nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse CING MILLIONS de BOITES.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre). Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.

Seuls Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES : Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées : n<sup>o</sup> 62, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS Détail dans toutes les Pharmacies. Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE. Petites Boîtes, 1 f. 50.

**MERCERIE EN GROS**

Maison L. Vinsonneau

On demande un Apprenti.

**ON DEMANDE** une place de Gardien. Le postulant se chargerait d'une partie de jardinage. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER DE SUITE**

1<sup>o</sup> UN ATELIER de fabrication de sabots et débit de bois, dans la Maison centrale de Fontevault.

2<sup>o</sup> UN FONDS de commerce de sabots en détail.

S'adresser, pour renseignements et pour traiter, à M. ROUSSEAU, à Fontevault (Maine-et-Loire).

**A LOUER**

**MAISON ET MAGASIN**

Rue Nationale,

Comprenant : 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étage, cour, cave, grenier, buanderie, etc.

S'adresser au bureau du journal.

**CHASSEURS**

Faites vos provisions à

**l'Épicerie Parisienne**

RUE d'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

Conserves de qualité supérieure, en boîtes à ouverture très facile

Purée de foie gras truffée.....	la boîte	4.10
Galantine de volailles truffée.....	—	2.30 et 4.25
Pâtés de lièvre, d'alouettes, etc.....	—	2.75 et 4.50
Pâté de foie gras truffé.....	—	2.75 et 4.50
Mortadell de Bologne.....	—	4.40 et 2.50
Galantine de bœuf.....	—	4.40 et 2.35
— de jambon.....	—	1.30 et 2.75
Langue de bœuf.....	—	2.50

Flasks de poche, Cognac, Kirsch et Rhum : 0,90 et 1 fr. 50.

**LEON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>

Rue Jacob, 56, à Paris

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

Les éditeurs du journal la Mode illustrée, désirant augmenter encore l'intérêt des lectures que leur journal offre à leurs abonnés, ont élargi le cadre de leurs collaborateurs, afin d'introduire plus de variété dans le choix des romans que ce journal publie.

Avec le numéro 12 (23 mars), a commencé la publication de Mer Bleue, par M. Pierre MAEL, le jeune auteur déjà célèbre du Torpilleur 29, de l'Alcyon, de Flot et Jusant et de Sauveteur.

Le roman Mer Bleue est écrit spécialement pour la Mode illustrée ; un style coloré et d'un charme puissant encadre une action des plus poignantes créée par l'imagination de M. Pierre Maël.

L'illustration a été confiée à M. LE SÉNÉCHAL, peintre du ministère de la Marine, et à M. G. VUILLIER, artiste dessinateur, qui sèmeront dans le texte leurs charmantes compositions.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; Douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro : trois mois, 7 fr. 50 ; six mois, 13 fr. 50 ; Douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 SEPTEMBRE**

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0.....	95 —	ACTIONS		Nord.....	1862 50	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	383 —
3 0/0 amortissable.....	96 40	Banque de France.....	4300 —	Orléans.....	1518 75	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	468 —
4 1/2 1883.....	106 —	Banque d'Escompte.....	530 —	Ouest.....	1052 50	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	472 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir national d'Escompte.....	635 —	Transatlantique.....	630 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	466 50
Oblig. 1855-60 3 0/0.....	549 —	Crédit Foncier.....	1310 —	Canal de Panama.....	46 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	420 50
— 1865 4 0/0.....	533 50	Crédit Industriel et Commercial.....	640 —	— Suez.....	2400 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	469 —
— 1869 3 0/0.....	422 —	Crédit Lyonnais.....	777 50	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1874 3 0/0.....	440 —	Dépôts et Comptes courants.....	600 —	Autrichien 4 0/0 or.....	97 15	Est 3 0/0 anc. r. à 500.....	439 —
— 1875 4 0/0.....	538 50	Société Générale.....	540 —	Dette d'Égypte 6 0/0.....	493 75	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500.....	440 —
— 1876 4 0/0.....	537 50	Est.....	910 —	Extérieur 4 0/0.....	—	Midi 3 0/0 ancien r. à 500.....	440 —
— 1886 3 0/0.....	403 —	Paris-Lyon-Méditerranée.....	1490 —	Hongrie 4 0/0 or.....	91 40	Nord 3 0/0 r. à 500.....	447 —
Bons de liquidation.....	537 50	Midi.....	1295 —	Italie 5 0/0.....	94 05	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500.....	440 50
				Portugal 4 1/2 1888.....	472 50	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500.....	439 —
						FONDS ÉTRANGERS	
						Emprunt russe 1862 5 0/0.....	98 50
						— 1889 4 0/0.....	99 25
						Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> série.....	—
						— 2 <sup>e</sup> .....	—
						VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
						Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	549 —